



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Trémeur, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents

CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle DESCHAMPS

Ordre du Jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (C)

1. Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs (Délib. n° 2026-022)

Le Conseil municipal procède, conformément aux dispositions du Code électoral, à la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Le bureau électoral est constitué sous la présidence de M. le Maire, assisté de MM. Pierrick SAMSON et Frédéric SAUX, membres les plus âgés présents, ainsi que de Mme Fanny ÉON-SALABERT et M. Guillaume HAGUET, membres les plus jeunes présents.

Après un vote à bulletin secret, les trois candidats obtiennent chacun 15 voix sur 15 suffrages exprimés et sont proclamés délégués :

- M. Pierrick SAMSON ;
- M. Frédéric SAUX ;
- Mme Juliette SPILEMONT.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'élection des suppléants. À l'issue du scrutin, M. Stéphane PERRAULT, M. Frédéric FIERDEHAICHE et Mme Fanny ÉON-SALABERT obtiennent chacun 15 voix sur 15 suffrages exprimés et sont proclamés suppléants.

2. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (Délib. n° 2026-023)

Le Maire présente la nécessité de renforcer temporairement le service administratif afin d'assurer la continuité du service public à la suite du départ de Mme Lucie MONNIER et après réévaluation des besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à raison de 8 heures hebdomadaires, pour une durée maximale de douze mois sur une

période de dix-huit mois. L'agent recruté assurera principalement l'accueil du public, l'assistance administrative auprès de la secrétaire générale de mairie et le remplacement ponctuel de celle-ci en cas d'absence.

Le Conseil autorise M. le Maire à procéder au recrutement de l'agent contractuel et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3. Clôture de la séance

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Guy CORBEL



La secrétaire,
Marie-Noëlle DESCHAMPS

